

MODELE A REMPLIR POUR PREPARER LA PRESENTATION DE SA COP LORS DES REUNIONS DE REVUE DES COPS PAR LES PAIRS

Ce document répertorie les 21 critères nécessaires pour qualifier sa COP en tant que "GC Advanced" et les bonnes pratiques associées. Merci de noter dans la colonne "Réponse de l'entreprise" la manière dont vous répondez à une bonne pratique et où sont noté les informations relatives à cette bonne pratique dans votre COP ou rapport annuel/développement durable.

NB: n'hésitez pas à supprimer les lignes portant sur les bonnes pratiques que vous ne mettez pas en œuvre, dans un souci de lisibilité.

Entreprise: Veolia Environnement

Année de la COP : 2014

Questions d'auto-évaluation

1. Votre COP contient-elle, si pertinent, une description de politiques et de pratiques liées aux opérations de votre entreprise dans des zones à haut

Oui	
Non	

2. Comment l'exactitude et le périmètre des informations dans votre COP est-elle évaluée par un tiers crédible?

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise
Evaluation planifiée décrite dans la COP	
Panel multi-parties prenantes	
Panel de pairs	<i>La COP est soumise au club GC Advanced du Global Compact France le 04 juin 2014</i>
Assureurs indépendants	<i>Certains éléments de la COP sont audités par KPMG (p.134 à 139 de la COP)</i>
Panel de parties prenantes	<i>agences de notation extra-financières qui évaluent nos politiques RSE sur la base de ce document (cf. p.15 de la COP)</i>
Autre bonne pratique	

3. Votre COP intègre-t-elle un des hauts standards de transparence et divulgation suivant :

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise
Appliquer les lignes directrices du GRI	
Se qualifier au minimum pour le niveau B du GRI	
Se conformer à l'option 'critères exhaustifs' du GRI G4	
Se conformer à l'option 'critères essentiels' du GRI G4	
Fournir des informations sur le profil et le contexte opérationnel de l'entreprise	<i>cf. Introduction + tableau de bord en annexe + chiffres clés de l'annexe RADD p68-71 + Annexe document de référence : p.38 à 65 : « aperçu des activités »</i>

I. Planter les 10 principes dans la Stratégie et les Opérations

Critère 1 : La COP décrit l'intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Donner la responsabilité exécutive de la stratégie RSE aux fonctions pertinentes	<i>organisation adaptée : rattachée au secrétariat général, la direction du développement durable initie et coordonne</i>	p.9
Aligner les stratégies, objectifs, et formes d'incitation de toutes les filiales et unités opérationnelles avec la stratégie RSE	<i>Cette adhésion, par laquelle le Groupe s'est engagé à soutenir et promouvoir les principes du Pacte mondial dans sa sphère d'influence, est un élément important de la politique de responsabilité sociale du Groupe.</i>	p.8
Attribuer la responsabilité en matière de RSE à un individu ou un groupe dans chaque unité ou filiale		
Concevoir une stratégie pour multiplier les synergies entre et parmi les domaines clés et pour gérer les compromis		
S'assurer que les différentes fonctions de l'entreprise se coordonnent étroitement pour maximiser la performance	<i>Organigramme : conformité/pilotage/anticipation/prospective</i>	p.9
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission du critère		

Critère 2 : La COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées	<i>Les acheteurs partagent avec les fournisseurs les convictions et engagements du Groupe en matière de RSE + organigramme de mise en œuvre</i>	p.126
Analyse de chaque segment de la chaîne de valeur, en dressant la carte de risques, opportunités et impacts	<i>Afin de couvrir toutes les étapes du processus, une cartographie des risques RSE par catégorie d'achat a été développée, courant 2012, en collaboration avec la direction des risques</i>	p.130
Communiquer les politiques et attentes envers les fournisseurs et les autres partenaires professionnels	<i>Lors du lancement d'une consultation, les fournisseurs reçoivent la charte fournisseurs de Veolia. Mise à jour, en 2012 et 2013, pour correspondre au mieux aux engagements de Veolia, notamment en matière de responsabilité sociétale</i>	p.130
Mettre en œuvre des mécanismes de surveillance pour la conformité des pratiques dans la sphère d'influence de l'entreprise	<i>26 % des fournisseurs référencés dans la base contrats du Groupe ont été évalués sur leur performance RSE depuis 2011.</i>	p.131
Sensibilisation, formation et autres types de renforcement des compétences avec les fournisseurs et autres partenaires professionnels	<i>contribuant à la rédaction de la norme achats responsables publiée par l'Afnor, en soutenant diverses initiatives sectorielles et en participant à des comités d'experts interentreprises</i>	p.127

Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission du critère		
Politiques et procédures fiables concernant les Droits de l'homme		
Critère 3 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des Droits de l'homme		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Engagement de se conformer à toutes les lois en vigueur et de respecter les droits de l'homme internationalement reconnus, partout où l'entreprise opère	<i>Veolia s'engage depuis des années pour le respect des droits humains, dans ses activités mais aussi dans les territoires où l'entreprise intervient.</i>	p.8
Déclaration d'engagement pour le respect et le soutien des droits de l'homme, approuvée au plus haut niveau de l'entreprise	<i>"Quelque soit le contexte géographique [...] nos métiers doivent s'exercer en respectant les réglementations [...] en particulier en ce qui concerne le respect des principes fondamentaux"</i>	Annexe guide éthique p.2
Déclaration d'engagement stipulant les attentes concernant les droits de l'homme envers le personnel, les partenaires, les autres parties prenantes, les produits et services	<i>"Ce document est une référence de comportement pour l'ensemble des collaborateurs de Veolia, à tous les niveaux de l'entreprise et dans tous ses pays d'intervention"</i>	Annexe guide éthique p.2
Déclaration d'engagement publique, communiquée en interne et externe à toutes les parties prenantes		
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission du critère		
Critère 4 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des droits de l'homme		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Processus pour s'assurer que les droits de l'homme internationaux sont respectés		
« Due diligence » continue qui inclut l'évaluation des impacts réels et potentiels sur les droits de l'homme	<i>la cellule risque pays de la direction des risques et assurances analyse, sur les géographies d'implantation existantes et futures du Groupe, les facteurs exogènes tels que les situations géopolitique, économique, sociale et financière ; mais également le niveau de développement, les conditions de travail et environnementales afin d'intégrer au mieux les attentes des parties prenantes, en ligne avec la responsabilité sociétale de l'entreprise.</i>	p.11
Sensibilisation interne et formation sur les droits de l'homme pour la direction et les collaborateurs	<i>Veolia appuie sa démarche sur des actions de formation destinées à enraciner la culture éthique de ses collaborateurs</i>	p.12
Mécanismes de plainte au niveau opérationnel pour les parties prenantes potentiellement impactées par les activités de l'entreprise	<i>Comité d'éthique - whistleblowing</i>	p.14

Attribution des responsabilités pour traiter efficacement les impacts sur les droits de l'homme		
Processus de prise de décision en interne, budget et surveillance pour répondre efficacement aux impacts sur les droits de l'homme		
Processus pour fournir ou coopérer dans la résolution d'impacts négatifs sur les droits de l'homme que l'entreprise a causés ou auxquels elle a contribué		
Processus ou programmes en place pour soutenir les droits de l'homme par: le cœur de métier, investissement social, plaidoyer, partenariats etc.		
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission du critère		

Critère 5 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'homme

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Système pour surveiller l'efficacité et la mise en œuvre des politiques de droits de l'homme, avec des mesures quantitatives et qualitatives	<i>Encadrer les pratiques : réduire les risques de manquements à l'éthique + le contrôle et l'audit interne : contrôle du respect des principes éthiques du Groupe sont déployés au sein des directions fonctionnelles concernées et par la direction du contrôle interne du Groupe.</i>	p.12/13
Suivi des retours d'informations internes et externes		
Examen de la direction pour contrôler et améliorer les résultats		
Processus pour gérer les incidents que l'entreprise a causés ou auxquels elle a contribué pour les parties prenantes		
Mécanismes de plainte légitimes, accessibles, réguliers, équitables, transparents, compatibles avec la loi, sources d'apprentissage continu, basés sur l'implication et le dialogue	<i>Comité d'éthique - whistleblowing</i>	p.14
Résultats de l'intégration des principes relatifs aux droits de l'homme		
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission du critère		

Politiques et procédures fiables concernant les Normes internationales du travail

Critère 6 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes travail

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées	<i>les axes essentiels de la politique RH + priorités par axes</i>	p.106
Référence aux conventions internationales pertinentes et à d'autres normes internationales dans les politiques d'entreprises	<i>Le 1er juillet 2013, Veolia, en la personne de son PDG, a signé la Déclaration de Séoul à l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève</i>	p.8
Réflexion sur la pertinence des principes relatifs aux normes du travail pour l'entreprise		
Politique d'entreprise écrite pour respecter les droits du travail nationaux, les standards internationaux dans les activités internationales, et engager le dialogue avec les représentants d'organisation d'employés	<i>En lien avec son adhésion au Global Compact, Veolia veille tout particulièrement à la qualité du dialogue social dans sa politique ressources humaines. Aussi, le Groupe s'est fixé comme exigence d'en faire un élément majeur de sa cohésion sociale et de sa performance économique et sociale + Transformer le Groupe en associant les partenaires sociaux : En fonction des législations locales des négociations sont systématiquement menées avec les représentants du personnel afin d'aboutir aux accords adéquats.</i>	p.120 p.107
Intégration de références aux principes contenus dans les normes internationales du travail dans les contrats avec les fournisseurs et autres partenaires professionnels pertinents	<i>les exigences de développement durable sont progressivement intégrées dans les contrats signés avec les fournisseurs à travers une clause dédiée. [...] cette clause, [...] couvre les domaines de l'environnement, de l'éthique et du social, intègre les engagements du Groupe en termes de prévention santé -sécurité et de diversité et peut être adaptée en fonction des enjeux propres aux familles d'achats.</i>	p.131
Engagements spécifiques et politiques de Ressources humaines alignés avec les priorités de développement national ou les priorités de travail décent dans les pays d'opération	<i>Plan d'action mondial diversité-égalité des chances 2012-2015 : des accords visant l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations sont pris au niveau des pays.</i>	p.123/124
Participation et leadership dans les efforts plus larges des organisations d'employeurs pour relever collectivement les défis concernant les normes du travail dans les pays d'opération	<i>Partenariats : Observatoire de la RSE (coopération à la rédaction d'un guide) ; commission association française des managers de la diversité pour le maintien dans l'emploi et la gestion de carrière des personnes en situation de handicap Labels en France et à l'international (cf. un engagement reconnu)</i>	p.124
Engagement structurel avec un syndicat international, éventuellement via un accord-cadre mondial		
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		
Critère 7: La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP

Politiques, procédures et activités planifiées		
Evaluations des risques et impacts concernant les normes du travail	<i>L'univers des risques Groupe permet [...] de classer les risques de toute nature (stratégiques, opérationnels, RH, financiers, systèmes d'information, etc.)</i>	p.10
Mécanismes de dialogue avec les syndicats pour discuter régulièrement et vérifier les progrès de l'entreprise relatifs aux normes du travail	<i>Le Groupe concrétise ses engagements par la signature d'accords de Groupe avec les organisations syndicales représentative Au sein de Veolia, plus de 1 200 accords sociaux signés au niveau des métiers et des exploitations viennent compléter les directives et accords</i>	p.121 p.120
Attribution des responsabilités relatives aux normes du travail dans l'organisation	<i><u>Prévention santé sécurité</u> : Une organisation matricielle a été mise en place pour structurer la politique sécurité au regard du nouveau schéma organisationnel du Groupe. <u>Diversité, égalité des chances</u> : Le Groupe s'appuie sur un réseau d'une cinquantaine d'interlocuteurs diversité issus des métiers et du campus pour suivre attentivement la mise en oeuvre des plans d'action</i>	p.115/116 p.122
Sensibilisation interne et formation sur les normes du travail pour les dirigeants et les employés	<i>Le Groupe propose aussi à ses dirigeants des parcours spécifiques de formation et de développement. L'un d'eux se focalise notamment sur le développement des compétences managériales + La formation certifiante lancée en mai 2011 pour les partenaires sociaux centraux en France et créée en partenariat avec l'Institut d'études politiques de Paris et l'association Dialogues [...] une formation a été déployée pour le bureau puis les membres du comité de Groupe Europe.</i>	P.109 p.120
Engagement actif avec les fournisseurs concernant les défis relatifs aux normes du travail		
Mécanismes de plainte, canaux de communication et autres procédures disponibles pour les employés afin de rapporter des préoccupations, faire des suggestions ou demander conseil, conçus pour et fonctionnant en accord avec les représentants des organisations de travailleurs	<i>Comité d'éthique - whistleblowing</i>	p.14
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		
Critère 8 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail		
Bonne pratique		Réponse de l'entreprise
Politiques, procédures et activités planifiées		

<p>Système pour tracer et mesurer la performance</p>	<p><i>un tableau de bord permet de suivre l'évolution des indicateurs de progrès à tous les niveaux. Ce tableau de bord est partagé annuellement avec les représentants du personnel du comité de Groupe France et Europe et est accessible à l'ensemble de nos parties prenantes</i></p>	<p>p.106</p>
<p>Dialogues avec les représentants des organisations de travailleurs pour vérifier régulièrement les progrès effectués et identifier conjointement les priorités pour l'avenir</p>	<p><i>Au niveau du Groupe au sein des bureaux et comités de Groupe France et Europe, représentant respectivement 33 % et 68 % des salariés. Des séminaires des organisations syndicales représentatives sont reconduits chaque année</i></p>	<p>p.120</p>
<p>Audits ou autres mesures pour contrôler et améliorer les conditions de travail des entreprises dans la chaîne logistique</p>	<p><i>26 % des fournisseurs référencés dans la base contrats du Groupe ont été évalués sur leur performance RSE depuis 2011. Les résultats de ces évaluations RSE permettent d'engager des démarches d'amélioration ciblées en collaboration avec les fournisseurs, à travers des plans d'action ou audits sur site</i></p>	<p>p.131</p>
<p>Processus pour impliquer positivement les fournisseurs pour aborder les défis par des systèmes pour améliorer les pratiques sur les lieux de travail</p>	<p><i>Favoriser le recours au secteur protégé : la direction achats Groupe s'est engagée en 2013 dans une démarche favorisant le recours au secteur du travail protégé et adapté, notamment sur des catégories d'achats cibles [...] Afin de sensibiliser et encourager les acteurs de l'ensemble de la filière achats à soutenir l'emploi des travailleurs en situation de handicap, un nouveau programme de formation d'une demi-journée a été développé</i></p>	<p>p.129</p>
<p>Résultats de l'intégration des principes relatifs aux Normes du travail</p>	<p><i>En cohérence avec ces axes prioritaires, un tableau de bord permet de suivre l'évolution des indicateurs de progrès à tous les niveaux. Ce tableau de bord est partagé annuellement avec les représentants du personnel du comité de Groupe France et Europe et est accessible à l'ensemble de nos parties prenantes sur le site Internet du Groupe</i></p>	<p>p.106 + p.120 à 124</p>
<p>Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère</p>	<p><i>Trophées des initiatives sociales afin de mettre en lumière des actions en faveur de la solidarité, l'équité sociale, l'employabilité des collaborateurs et la prévention santé et sécurité</i></p>	<p>p.121</p>
<p>Politiques et procédures fiables concernant la protection de l'environnement</p>		
<p>Critère 9 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement</p>		
<p>Bonne pratique</p>	<p>Réponse de l'entreprise</p>	<p>Référence dans la COP</p>
<p>Evaluations des risques et impacts concernant les conditions de travail</p>		

Référence aux conventions internationales pertinentes et à d'autres dispositifs internationaux	<i>Pacte Mondial ; norme ISO 14001; objectifs d'Aichi adoptés à Nagoya</i>	p.8 p.54/55 + p.77
Réflexion sur la pertinence de la gestion durable de l'environnement pour l'entreprise	<i>Le SME de Veolia s'appuie sur un référentiel d'exigences, décliné par activité jusqu'aux entités opérationnelles. Il spécifie des exigences particulières pour les installations prioritaires, installations les plus contributives en termes d'impact. Ces activités ont été complétées, en 2009, par les activités sensibles, c'est -à -dire celles pouvant présenter un impact environnemental de criticité majeure, même si sa probabilité d'occurrences est faible (tours aéroréfrigérantes)</i>	p.64
Politique d'entreprise écrite sur la gestion durable de l'environnement	<i>Objectifs environnementaux déclinés en 4 axes : lutte contre le changement climatique, biodiversité, réduction des pollution et protection de la santé et préservation des ressources. Démarque biodiversité du Groupe avec l'IUCN</i>	p.50 p.87
Intégration de standards environnementaux minimums dans les contrats avec les fournisseurs et autres partenaires professionnels importants	<i>les exigences de développement durable sont progressivement intégrées dans les contrats signés avec les fournisseurs à travers une clause dédiée. [...] cette clause, [...] couvre les domaines de l'environnement, de l'éthique et du social</i>	p.130
Engagements spécifiques et objectifs pour des années déterminées	<i>plan environnemental 2012-2014</i>	p.51
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		
Critère 10: La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à l'environnement		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Evaluations des risques et impacts environnementaux	<i>La maîtrise des risques sanitaires et environnementaux est un des fondamentaux du Groupe. Depuis 2002, le système de management environnemental (SME) [...] permet notamment d'évaluer l'impact sur l'environnement et la conformité à la réglementation et aux exigences internes de l'entreprise</i>	p.10 p.53
Evaluations de l'impact du cycle de vie des produits, assurant des politiques de gestion écologiques		
Attribution des responsabilités dans l'organisation	<i>voir organigramme du système de management environnemental</i>	p.53

Sensibilisation interne et formation sur la gestion durable de l'environnement pour la direction et les employés	<i>Le réseau des campus Veolia met à disposition des entités opérationnelles une offre de formation environnementale, élaborée sur demande des comités métiers du Groupe + 4.3 : informer, former et sensibiliser collaborateurs et les parties prenantes</i>	p.55 p.85
Mécanismes de plainte, canaux de communication pour rapporter des préoccupations ou demander conseil concernant les impacts environnementaux		
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		
Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'environnement		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Système pour tracer et mesurer la performance basé sur des mesures de performance standardisées	<i>Reporting environnemental : Le Groupe a mis en place depuis 2004 un processus de reporting sur la base d'indicateurs propres au pilotage de son activité et aux attentes des parties prenantes. [...] les règles de contrôle et de vérification, sont précisées dans le protocole de reporting environnemental</i>	p.52
Examen de la direction pour contrôler et améliorer les résultats	<i>Le SME est animé par un comité de pilotage environnemental qui regroupe les acteurs en charge des problématiques environnementales de chaque activité et assure la transmission des informations et la coordination des plans d'action.</i>	p.53
Processus pour gérer les incidents	<i>Odeurs : En cas de nuisance perçue, le Groupe privilégie le dialogue avec les riverains. Par exemple, l'élaboration d'un jury de nez, composés de riverains du site ou la mise en place d'un numéro de téléphone dédié, peut permettre de mieux déterminer la gêne odorante et de prendre les mesures adaptées.</i>	p.71
Audits ou autres mesures pour contrôler et améliorer la performance des entreprises de la chaîne logistique concernant les impacts environnementaux.	<i>Promouvoir les comportements responsables des producteurs de déchets à travers la tarification incitative 26 % des fournisseurs référencés dans la base contrats du Groupe ont été évalués sur leur performance RSE depuis 2011. Les résultats de ces évaluations RSE permettent d'engager des démarches d'amélioration ciblées en collaboration avec les fournisseurs, à travers des plans d'action ou audits sur site</i>	p.102 p.131
Résultats de l'intégration des principes relatifs à l'environnement		
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère	<i>VES CO2 TOOL (application pour calculer ses émissions générées) Water impact index</i>	p.60/89

Politiques et procédures fiables concernant la lutte contre la corruption

Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Soutien de la direction envers la lutte contre la corruption	<i>Depuis 2010, la direction générale de Veolia a confié la mise en application et le contrôle de la politique éthique du Groupe au secrétariat général</i>	p. 12 COP + annexe Guide éthique
Politique formelle et publique de tolérance-zéro pour la corruption		
Engagement de se conformer à toutes les lois relatives à la corruption, mise en place de procédures pour connaître la loi et surveiller ses évolutions	<i>Veolia s'attache à lutter contre la corruption, dans tous les pays où le groupe intervient. A cet effet, le Groupe déploie un certain nombre de dispositifs internes destinés à réduire les risques de manquement à l'éthique</i>	p12 COP (encadrer les pratiques) + annexe Guide éthique p.7
Déclaration de soutien aux structures légales régionales et internationales pertinentes	<i>Veolia considère que la conformité est une exigence incontournable. Le groupe sensibilise régulièrement ses collaborateurs sur le respect des législations et réglementations applicables.</i>	annexe Guide éthique p.6
Politiques détaillées pour les zones à hauts risques de corruption		
Politique anti-corruption concernant les partenaires professionnels	<i>De nombreux guides et dispositifs internes ont été déployés à cet effet cf. Encadrer les pratiques</i>	p.12/13
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		

Critère 13: La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Réalisation d'évaluation des risques pour les potentielles zones de corruption	<i>Le programme annuel de l'audit interne, [...] s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe [...] L'audit interne intervient systématiquement sur les risques de fraude afin de préconiser les renforcements nécessaires.</i>	p.13
Procédures des Ressources humaines qui soutiennent l'engagement ou la politique anti-corruption, incluant communication et formation pour tous les employés	<i>Veolia appuie sa démarche sur des actions de formation destinées à enraciner la culture éthique de ses collaborateurs</i>	p.12

Séparation des pouvoirs en interne pour assurer la cohérence avec l'engagement anti-corruption	<i>Comité d'éthique : Pour garantir la liberté de jugement des membres du Comité d'éthique, ils ne peuvent recevoir d'instruction de la direction générale de la Société et ils ne sont pas révocables pendant la durée de leur mandat. [...] Pour exercer sa mission, le comité est investi de toute l'autorité nécessaire</i>	p.14
Actions prises pour encourager les partenaires professionnels à prendre des engagements anti-corruption		
Responsabilité de la direction pour mettre en œuvre les engagements et politiques anti-corruption		
Canaux de communication et mécanismes de suivi pour rapporter les préoccupations ou demander conseil	<i>Comité d'éthique</i>	p.14
Comptabilité interne et procédures d'audits concernant l'anti-corruption	<i>Des dispositifs de contrôle du respect des principes éthiques du Groupe sont déployés au sein des directions fonctionnelles concernées et par la direction du contrôle interne du Groupe. Un reporting fraude a été mis en place en 2005 par la direction du contrôle interne.</i>	p.13
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère	;	
Critère 14 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Examen de la direction pour contrôler et améliorer les résultats	<i>Chaque semestre, le directeur général et le directeur financier de toutes les sociétés consolidées du Groupe sont tenus de déclarer si des fraudes sont survenues. Chaque fraude fait l'objet d'une analyse de la part du management de Veolia pour identifier les éventuelles faiblesses des contrôles internes et les actions correctives à mettre en place dans l'entité concernée et le cas échéant dans d'autres filiales du Groupe. [...] Les enseignements tirés de cette information sont intégrés dans la définition des plans et des missions d'audit</i>	p.13
Processus pour gérer les incidents	<i>voir ci-dessus</i>	p.13
Cas judiciaires publics concernant la corruption	chapitre 20.4 Procédures judiciaires et arbitrage, du document de référence	annexe doc de ref p.439
Utilisation d'assurance externe indépendante pour les programmes anti-corruption		
Résultats de l'intégration des principes relatifs à la lutte contre la corruption		
Résultats des mesures de lutte contre la corruption		

Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		
II. Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies		
Critère 15: La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Aligner la stratégie du cœur de métier avec un ou plusieurs Objectifs des Nations Unies pertinents	<i>La reconnaissance du droit à l'eau : Veolia, en tant qu'acteur modeste à l'échelle de ce défi, continue d'oeuvrer avec ses partenaires, les autorités publiques, pour faire respecter ce droit à travers des programmes d'accès techniquement ambitieux et socialement innovants</i>	p.6
Développement de produits, services et de modèles d'entreprises qui contribuent aux objectifs et thèmes des Nations Unies	<i>Création et développement de la Grameen Veolia Water - expérience de social business</i>	p.25
Adopter ou modifier les procédures opérationnelles pour maximiser la contribution aux objectifs et thèmes des Nations Unies	<i>Pour contribuer à l'effort collectif pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. [...], le Groupe a développé une ingénierie sociétale applicable à tous ses métiers, intégrant des innovations techniques, financières, juridiques ainsi qu'un marketing et une communication adaptés, baptisée ACCES.</i>	p.20-26
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		
Critère 16 : La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Rechercher des investissements sociaux et des contributions philanthropiques liés au cœur de métier ou au contexte opérationnel de l'entreprise	<i>Activités de solidarité internationale et urgence humanitaire de la fondation Veolia</i>	p.46
Coordonner ses efforts avec d'autres organisations et initiatives pour amplifier- et ne pas nier ou dupliquer- les efforts d'autres contributeurs	<i>Dialogue avec les organisations pour le développement (groupes thématiques du global compact, R20, UN-Habitat, etc.) et participation aux plate-formes multi-acteurs (Vivapolis, Partenariat français pour l'eau, rôles de compétitivités, etc.)</i>	p.36-38
Assumer la responsabilité pour les effets intentionnels ou non des investissements, respecter les coutumes locales, traditions, religions et priorités des individus et des groupes des parties prenantes		

Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		
Critère 17 : La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Engagement public sur l'importance d'agir sur un ou plusieurs objectif(s)/thème(s) des Nations Unies	<i>À travers sa charte développement durable, Veolia s'engage à «contribuer au développement économique et social local et à la réalisation des objectifs internationaux en matière d'accès aux services essentiels »</i>	p.18
Encourager les dirigeants d'entreprises à participer à des sommets, conférences au sujet des politiques publiques en relation avec les thèmes des Nations Unies	<i>Lors du dernier forum mondial de l'eau (Marseille 2012), Veolia a renouvelé son engagement, par le biais de Aquafed à travailler de manière constructive avec les gouvernements et les autorités publiques, afin de contribuer à la fourniture de services d'eau et d'assainissement de bonne qualité ainsi qu'à résoudre localement et au niveau mondial les défis de l'eau</i>	p.18
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		
Critère 18 : La COP décrit des partenariats et une action collective		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Développer et implémenter des partenariats avec des organisations publiques ou privés sur le cœur de métier, les investissements sociaux et ou plaidoyer	<i>Veolia au travers de sa filiale Proactiva est partenaire de la ville de Montería, en Colombie et l'accompagne depuis plusieurs années dans sa démarche de lutte contre le changement climatique. En 2010, la municipalité a choisi d'innover en devenant la première ville colombienne à calculer son empreinte carbone, sur la base du savoir-faire de son partenaire privé Proactiva</i>	p.29
Rejoindre des pairs de l'industrie, des entités des Nations Unies et/ou des parties prenantes sur des initiatives contribuant à la résolution des défis communs et des dilemmes au niveau local ou global	<i>Veolia est membre actif de la campagne urbaine mondiale pilotée par le programme UN-Habitat, l'agence des Nations Unies qui promeut l'urbanisation durable. [...] le Groupe a pu exposer ses solutions en matière de gestion performante et durable de services urbains. Cela lui a permis d'être qualifié pour rejoindre un groupe d'experts internationaux chargés de préparer la conférence Habitat III (2016)</i>	p.36-37
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		
III. Gouvernance et leadership de la RSE		

Critère 19 : La COP décrit l'engagement du Président et de la direction		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Le PDG délivre un engagement public explicite, démontre un leadership personnel concernant la RSE et l'engagement envers le Global Compact	<i>Editorial "Notre entreprise se mobilise" dans le Guide éthique du Groupe + Lettre d'accompagnement de la COP</i>	annexe Guide éthique p.2
Le PDG promeut des initiatives améliorant la durabilité du secteur d'activité de l'entreprise et conduit le développement de standards pour l'industrie	<i>Entretien " UN MODÈLE ÉCONOMIQUE DURABLE ET PERFORMANT" du Rapport d'activité et de développement durable 2013 + achats responsables : Veolia s'engage également sur ce sujet auprès de différentes parties prenantes et instances clés : en contribuant à la rédaction de la norme achats responsables publiée par l'Afnor, en soutenant diverses initiatives sectorielles et en participant à des comités d'experts interentreprises</i>	Annexe RADD p.10-13 p.127
Le PDG mène l'équipe de direction exécutive dans la conception de la stratégie de développement durable, définissant les buts et surveillant leur mise en œuvre		
Intégrer les critères de développement durable et les principes du Global Compact aux objectifs et programmes d'intéressement pour la direction		
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		
Critère 20 : La COP décrit l'adoption par le Conseil d'administration et la surveillance		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Le Conseil d'administration assume la responsabilité et la surveillance de la stratégie et de la performance long terme de RSE		
Le Conseil d'administration établit un Comité ou attribue la RSE à un membre du Conseil.	<i>Le comité recherche, innovation et développement durable a pour missions d'évaluer la stratégie et les politiques recherche et développement et développement durable du Groupe et de proposer son avis et ses recommandations au conseil d'administration. Le comité s'est réuni trois fois en 2013 Jacques Aschenbroich (président)</i>	p.9 COP + Annexe RADD p.65-66
Le Conseil approuve le reporting formel en matière de la RSE (COP)		
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		

Critère 21 : La COP décrit l'implication des parties prenantes		
Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Responsabilité de l'entreprise publiquement reconnue pour ses impacts sur les parties prenantes internes et externes.	<i>La manière dont notre entreprise s'inscrit dans son environnement, traite ses salariés et dialogue avec ses parties prenantes, détermine sa recevabilité à produire, à vendre et sa « licence à opérer ».</i>	p.27
Définir les stratégies de développement durable, les objectifs et les politiques en consultation avec les parties prenantes clés	<i>Comité de critical friends : Ce comité réunit dix personnalités, moitié françaises et moitié internationales, des mondes associatif, institutionnel et académique. Ce comité s'est réuni deux fois au cours de l'année 2013 en présence du PDG et de membres du comité exécutif. Afin de mieux intégrer ce dialogue positif à la stratégie de l'entreprise, il a été décidé que le président de ce comité rendrait compte chaque année de ses propositions et positions devant les instances de gouvernance de Veolia.</i>	p.28
Consulter les parties prenantes concernant les dilemmes et défis de mise en œuvre et les inviter à prendre activement part à l'examen de la performance	<i>Dispositifs de relations consommateurs et de médiation avec les usagers au niveau national (en Colombie, Equateur, France, Maroc, etc.)</i>	p30-32
Établir des canaux de communication pour s'engager avec les salariés et autres parties prenantes pour entendre leurs idées, aborder leurs préoccupations et protéger les "lanceurs d'alerte"	<i>Comité d'éthique - whistleblowing</i>	p.14
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère		

ANNEXE: Economie et Paix

Questions pour les participants ayant répondu "Oui" à la première question d'auto-évaluation

1. La COP décrit les politiques et pratiques liées aux opérations du cœur de métier de l'entreprise dans les zones à haut risque ou affectées par des

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Informations sur la manière dont les politiques, stratégies et opérations ont été adaptées au contexte spécifique des zones à haut risques ou de conflits basé sur la « due diligence »		

Adhésion aux meilleures pratiques même où la loi nationale établie une norme inférieure, y compris dans la gestion des services de sécurité		
Gestion de la chaîne logistique pour éviter de contribuer au conflit par les décisions d'achat et les pratiques	<i>La politique achats durables développées par Veolia s'articule autour de 3 axes : i. engagement des acheteurs vis-a-vis du développement durable, ii. développement d'actions d'achats responsables, iii. prise en compte de l'engagement et de la performance RSE des fournisseurs</i>	p.126
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes		

2. La COP décrit les politiques et pratiques liées aux relations avec les gouvernements dans les zones à haut risques ou affectées par des conflits

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Evaluation des opportunités pour un engagement constructif avec les acteurs du gouvernement afin de soutenir la paix		
Mesures engagées pour éviter toute complicité dans la violation des droits de l'homme par les acteurs du gouvernement		
Pratiques de management visant à prévenir les relations corrompues avec les représentants des gouvernements	<i>Veolia s'attache à lutter contre la corruption, dans tous les pays où le groupe intervient. Cela passe notamment par l'affirmation de cette règle de conduite dans toutes ses relations d'affaires et la sensibilisation régulière des collaborateurs du groupe au respect des réglementations auxquelles Veolia est soumis</i>	Annexe guide éthique p.6
Autres bonnes pratiques établies ou naissantes		

3. La COP décrit l'implication de parties prenantes locales et les activités d'investissement social stratégique de l'entreprise dans les zones à haut risques ou affectées par des conflits

Bonne pratique	Réponse de l'entreprise	Référence dans la COP
Politiques, procédures et activités planifiées		
Evaluation des opportunités pour un engagement constructif avec les acteurs du gouvernement afin de soutenir la paix		
Mécanismes d'implication des parties prenantes dans l'entreprises et les opérations contractuelles		

<p>Approches de l'implication des parties prenantes incluant la société civile, les organisations internationales etc.</p>	<p><i>On peut citer l'aide au Mali, dévasté par le conflit qui s'y est déroulé en 2012-2013, et aux populations déplacées, au travers de projets portés par l'État malien (alimentation en eau par réhabilitation ou réalisation de forages, aide à la reconstruction) ainsi qu'en Sierra Leone, dans les quartiers de sa capitale, Free Town, touchés par une épidémie de choléra, la mise en place d'un système de chloration en liane du réseau de distribution d'eau</i></p>	<p>p.47</p>
<p>Actions pour une relation constructive et pacifique entre la communauté et l'entreprise</p>		
<p>Projets d'investissements sociaux durables</p>		
<p>Autres bonnes pratiques établies ou naissantes</p>		